Jeudi 2 juillet 2015
Seul le prononcé fait foi
Monsieur le président de l'association nationale des étudiants de médecine de France, cher Sébastien FOUCHER,
Chers étudiants,
Vous fêtez cette année vos 50 ans ! Depuis 1965, votre association défend les intérêts de tous les étudiants en médecine. Il y a 50 ans, vous n'étiez pas nés et pour certains d'entre vous peut-être, vos parents ne l'étaient même pas non plus ! Et pourtant l'engagement, la vigueur - la ferveur, parfois – avec lesquelles les missions de cette association sont portées, lui offrent le luxe d'une jeunesse éternelle. Vous informez les étudiants, vous les écoutez, vous débattez ensemble des orientations que vous souhaitez porter. Vous êtes une interface essentielle entre étudiants et pouvoirs publics, nous avons encore pu le voir ces derniers mois.
C'est pourquoi je suis très heureuse d'être avec vous aujourd'hui pour ce congrès d'été. Heureuse et optimiste, car tous les visages que je vois cet après-midi, vos visages, ce sont ceux de la médecine de demain.

J'entends parfois des fatalistes dire que notre pays serait voué au déclin, que notre jeunesse serait de plus en plus individualiste, repliée sur elle-même. Votre présence aujourd'hui, votre engagement pour la médecine, pour les autres, font mentir ces mauvais présages. Vous représentez la jeunesse qui fait des efforts, parfois des sacrifices, parce qu'elle croit en quelque chose : l'intérêt général.
En cela, vous devez être remerciés et encouragés. Mais plus que cela, vous devez être accompagnés, écoutés et entendus. C'est cet objectif qui guide mon action { vos côtés depuis trois ans, et que j'entends évidemment poursuivre. Je veux donc profiter de cet anniversaire pour regarder le chemin que nous avons parcouru, pour prendre le temps de revenir sur les sujets qui vous tiennent particulièrement { coeur et vous présenter les grands chantiers d'avenir que nous devrons construire ensemble.
I. Parlons d'abord de votre formation. Elle rythme votre quotidien et est au coeur de vos attentes.
1. Je veux revenir sur la réforme de l'Examen Classant National (ECNi).
Les examens sont toujours un moment d'angoisse, particulièrement pour les étudiants en médecine. Parce que c'est un moment déterminant pour votre affectation dans un CHU et le choix de la spécialité pour votre exercice futur. Je veux en profiter pour souhaiter bonne chance à celles et ceux qui viennent de passer leur ECN et attendent leurs résultats. Cette année vous étiez 8783 { plancher sur les sujets. C'est 450 de plus que l'année dernière ! Soyez rassurés : il y aura bien un poste d'interne pour chacun au semestre de novembre !
Cet examen, il fallait le simplifier, le moderniser, le mettre { l'heure du numérique. C'est l'engagement que j'ai pris en 2013, lors de votre congrès de Tours : mettre – enfin - en oeuvre les ECN informatisés dès 2016. Engagement tenu. Je viens de signer l'arrêté qui définit les modalités de déroulement de l'ECN. Il sera publié très prochainement.

Concrètement, dès 2016, vous passerez donc les épreuves sur tablettes tactiles. Ce sera plus

simple, plus rapide et plus efficace. Il s'agit d'une première et nous ne pouvons nous permettre aucun « bug » ! Alors nous ferons deux répétitions générales. Elles auront lieu du 7 au 11 décembre 2015 et du 7 au 11 Mars 2016. Les épreuves réelles, elles, se dérouleront du 20 au 24 juin 2016.
Pour nous donner toutes les garanties de bon fonctionnement, le Centre national de gestion, qui a la responsabilité de l'organisation des épreuves, a réalisé un tour de France des facultés de médecine. Il a vérifié que les conditions sont partout réunies pour labéliser les centres d'épreuve. Dorénavant, à de rares exceptions près, les étudiants pourront passer les épreuves des ECN dans leur propre faculté.
2. Je veux ensuite vous parler du projet de réforme du 3ème cycle car je sais que c'est un sujet qui vous inquiète.
Comme vous le savez, le premier et le deuxième cycle de vos études ont été réformés et intégrés dans le système Licence-Master-Doctorat (L.M.D). Votre formation comprend désormais, après la première année commune aux études médicales, le diplôme de formation générale en sciences médicales et le diplôme de formation approfondie en sciences médicales.
Le 3ème cycle des études médicales doit évoluer pour mieux répondre aux besoins de santé en modernisant la formation des différents spécialistes qu'ils soient de médecine générale ou d'autres spécialités. Il est notamment essentiel que cette formation soit rendue plus lisible et plus efficiente, que le diplôme d'études spécialisées (DES) soit le seul est unique diplôme de spécialité.
Il y a 3 ans, avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous avons demandé aux deux commissions nationales - la commission nationale de pédagogie des études de santé et la commission nationale de l'internat et du post internat - de poursuivre les travaux en ce sens sous l'égide des professeurs COURAUD et PRUVOST. Si certaines propositions seront vraisemblablement retenues, d'autres ne le seront pas. Cette réforme ne peut pas être conduite contre l'avis des étudiants. La liste des DES sera arrêtée prochainement, ainsi que leur durée respective. Vous serez étroitement

associés à la validation de cette liste, au même titre que vos ainés, coordinateurs de spécialités et doyens. Nous avons décidé que la liste des DES et leur maquette feront l'objet d'une réactualisation annuelle par arrêté.
Nous donnons ainsi beaucoup plus de souplesse qu'auparavant pour ajuster plus efficacement votre formation { l'évolution de vos futurs métiers. Les maquettes des DES devront être finalisées par la nouvelle commission, la CNEMMOP, dont l'ANEMF est membre de droit. Sur ce sujet, je le sais, il reste encore beaucoup de travail à mener avec vous.
3. Troisième point inhérent à votre formation : les stages. Nous avons agi pour en améliorer les conditions.
Vous avez mené une enquête sur les conditions de travail et de formation des étudiants en médecine1 dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention. J'ai entendu vos préoccupations sur le double statut d'étudiant et de professionnel : trop souvent ces deux versants, qui devraient se compléter, finissent par empiéter l'un sur l'autre.
C'est la raison pour laquelle j'ai pris différentes mesures pour vous aider { mener de front ces deux fonctions :
o Des mesures pour donner un coup de pouce à votre situation financière, d'abord.
- Il y a un peu plus d'un an, j'ai mis en place une indemnité de 130€ qui permet de prendre en charge vos frais de transports lorsque votre stage se trouve à plus de 15 km de votre faculté ;

- J'ai étendu la possibilité de bénéficier de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) aux étudiants isolés en situation précaire ;
1 Conditions de travail et de formation des étudiants en médecine, Chiffres et ressentis, ANEMF, janvier 2013

- Enfin, et je vous en fais ici l'annonce : j'ai décidé de doubler la rémunération de vos gardes. Elles passeront de 26€ { 39€ dès le 1er septembre 2015. Puis de 39€ { 52€ en 2016. Dans le contexte de maîtrise des dépenses, ce doublement est une étape importante.
o Au-delà des conditions financières, il fallait aussi renforcer la qualité de vos stages { l'hôpital ou en ambulatoire :
- nous sommes parvenus à mettre en place, à de rares exceptions près, la réalisation d'au moins un stage en médecine générale ambulatoire au cours du deuxième cycle. Je veux poursuivre dans cette voie et favoriser les stages ambulatoires dans d'autres spécialités que la médecine générale. Nous aurons l'occasion d'en reparler ;
- la qualité de vos stages doit être améliorée. C'est pourquoi nous allons saisir, avec Thierry MANDON, les inspections compétentes pour identifier des pistes nous permettant de faire évoluer les stages hospitaliers et ambulatoires ;
- enfin, nous rendrons désormais systématique l'évaluation de la qualité des stages par les inspections compétentes. Cette évalutation doit notamment examiner la qualité de votre encadrement par un senior et les modalités d'évaluation d'acquisition de nouvelles compétences.
4. Tout cela doit être regardé, suivi, discuté, au sein d'une instance identifiée. C'est pourquoi je suis heureuse de vous confirmer la parution imminente du décret créant la nouvelle CNEMMOP, la commission nationale des études de maïeutiques, de médecine, d'odontologie et de pharmacie.
Elle sera en charge des questions de formation initiale et traitera à la fois des volets académique et professionnalisant de la formation. Elle tiendra sa première réunion en septembre. C'était l'une de vos attentes.

II. Je veux maintenant aborder le sujet de vos conditions de travail.
1. C'est pour moi une priorité depuis trois ans, parce que je n'accepte pas que l'inflation horaire vous conduise { avoir parfois un sentiment de quasi-exploitation.
Dès 2012, j'ai adressé une circulaire aux directeurs généraux des Agences régionales de santé (ARS). Je leur ai rappelé les dispositions réglementaires sur le temps de travail des étudiants. Au premier rang d'entre elles, il y a le respect du temps de repos de sécurité après une garde. C'est un droit précieux : 11 heures sont nécessaires entre la fin d'une garde et la reprise du stage hospitalier ou ambulatoire et il faut garantir que ce droit est et sera respecté.
C'est en poursuivant ce même objectif que j'ai clarifié et précisé les conditions de réalisation de vos stages : votre temps de stage est de 5 demi-journées par semaine ; statutairement, vous avez 25 gardes formatrices à effectuer sur les 36 mois que dure votre deuxième cycle.
J'ai également mis fin { la situation scandaleuse que connaissaient les redoublants. Cette « double-peine », qui leur imposait non seulement de refaire des stages - même s'ils les avaient validés - mais en plus, de le faire sans être rémunérés. J'ai donc rappelé fermement que tout étudiant qui effectue un stage, qu'il soit redoublant ou non, doit être rémunéré. J'ai par ailleurs instauré le statut d'auditeur libre pour les étudiants redoublant leur ECN.
Enfin, j'ai fait du CHU votre seul et unique « employeur » quel que soit le lieu de votre stage,

qu'il soit en ville ou dans un autre établissement de santé. Cela permet de simplifier vos démarches administratives et de gagner du temps précieux.

2. Faire progresser les conditions de travail des étudiants, c'est aussi mieux soutenir l'installation des jeunes professionnels.
Dès 2012, j'ai lancé le pacte territoire santé pour promouvoir l'installation des professionnels de santé et apporter un soutien spécifique aux territoires isolés. Aujourd'hui, les résultats sont l{.
L'exemple le plus marquant de cette réussite est l'augmentation du nombre des contrats d'engagement de service public (CESP). Vous les connaissez tous car vous avez permis de les faire évoluer. L'objectif affiché du pacte territoire santé de 1500 contrats signés en 2017 sera atteint. Aujourd'hui, 1278 contrats sont déj{ signés et permettront l'installation de médecins dans des territoires manquants de professionnels.
C'est la marque que vous vous engagez et que vous avez conscience de votre responsabilité à la fois sociale et citoyenne, pour garantir une meilleure répartition des médecins sur le territoire.
Nous devons poursuivre dans cette voie, celle de l'incitation et non celle de la coercition. Par ailleurs, le pacte territoire santé a également comme objectif d'éviter que notre système de formation ne détourne les étudiants de l'exercice ambulatoire.
III. Enfin, je veux parler de l'avenir. Deux échéances seront cruciales pour l'exercice futur de votre profession.
1. Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, voté il y a quelques semaines en première lecture { l'Assemblée nationale, fera évoluer votre profession.
Je veux vous remercier pour votre contribution aux débats. Je veux aussi saluer la qualité de vos analyses du projet de loi sur votre site internet. Votre « dictionnaire de la loi de santé » est une excellente idée. Il détaille les grandes mesures en faveur de la prévention – sur le tabac, la nutrition, l'alcool ou encore sur les salles de consommation à moindre risque – dont nous pouvons être collectivement fiers. En tant que futurs médecins, vous le savez mieux que quiconque : mieux vaut prévenir que guérir.

Vous avez aussi retenu le droit { l'oubli et la suppression du délai de réflexion pour l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Ce sont des avancées considérables pour nos concitoyens. Par ces choix, je vois que vous avez parfaitement saisi « l'esprit » de ce projet de loi.
D'autres mesures du projet de loi, comme le numéro d'appel unique de la permanence des soins ambulatoires, les documents d'information { la sortie de l'hôpital et le tiers payant généralisé, sont reprises dans votre dictionnaire. Elles feront évoluer votre exercice professionnel pour garantir un égal accès aux soins. Je veux vous rappeler qu'avec le Premier ministre nous avons levé toute ambiguïté sur le tiers payant généralisé : aucune tâche administrative supplémentaire ne sera induite, la loi confie à l'assurance maladie une mission générale de pilotage du déploiement du tiers payant, les professionnels pourront bénéficier d'un flux unique de paiement.
2. D'autres questions trouveront leurs réponses lors de la Grande conférence de la santé.
Le 22 juin dernier, avec Najat VALLAUD-BELKACEM, nous avons ouvert les travaux du comité de pilotage chargé de la préparation de la Grande conférence de la santé. Les travaux du comité de pilotage s'organisent autour de trois thèmes : la formation initiale et continue des professionnels de santé ; les métiers et compétences ; les parcours professionnels et les modes d'exercice.
Cette conférence a pour ambition d'anticiper ce que seront les modalités d'exercice de la

médecine dans 10 ans. Vous êtes les premiers concernés et j'ai confiance en vous, en votre motivation, en votre énergie et en votre capacité d'innovation pour prendre part aux travaux préparatoires afin que cette conférence réponde à vos attentes.
***

Chers étudiants,
Les études de médecine sont des études exigeantes, longues, souvent difficiles. Mais je veux que vous sachiez que je suis entièrement mobilisée pour éviter qu'elles ne deviennent un « parcours du combattant ». Nous devons, plus que jamais, trouver les moyens d'une harmonie entre une formation de qualité et votre épanouissement personnel. Cette harmonie est notre défi. Un défi pour protéger votre avenir, pour encourager les vocations pour ce métier - qui reste l'un des plus beaux -, et pour nos concitoyens, dont la santé dépendra de vous.
Je vous remercie.